



Note de synthèse 2017 – ROSNY-SOUS-BOIS

ROSNY-SOUS-BOIS

Département Seine-Saint-Denis, Région Île-de-France

(44 448 habitants, 591 ha, catégorie « ville moyenne »)

Éléments de contexte sur la collectivité

De 1999 à 2017, la croissance démographique annuelle a été de 0,76 %/an. Il est à noter que pendant la 1ère décennie, la ville voit une augmentation du nombre d'habitants (+ 1770 habitants), puis une accélération s'opère puisqu'entre 2009 et 2017, elle gagne environ 3580 habitants. Ceci peut en partie s'expliquer par la reprise du marché de l'immobilier et le desserrement des ménages en dehors de la capitale. Il y a eu une consommation de terres agricoles avec la ZAC Coteaux Beauclair mais également des

phénomènes de construction de la ville sur la ville, soit par transformation de poches pavillonnaires en habitat collectif, soit par la densification des terrains sous-utilisés de l'Etat, à l'exemple des zones ferroviaires. L'évolution attendue de la population est de 50 000 habitants à l'horizon 2030. La Ville ne dispose pas de nouvelles zones à urbaniser, une attention particulière est portée sur la création d'espaces verts au sein des projets urbains et sur la préservation des espaces verts existants et de qualité, du domaine public et privé.

Éléments relatifs à la politique globale de la collectivité en faveur de la biodiversité

Les enjeux pour un territoire tel que Rosny-sous-Bois sont à la fois de renforcer les espaces verts présents et de veiller à la qualité de la création d'espaces verts au sein du foncier privé.

La prise en compte du thème de la biodiversité se fait à travers :

- les documents de planification de la Ville : PLU et Agenda 21 ;
- les opérations d'aménagement : écoquartier Coteaux Beauclair ;
- l'intervention sur le cadre bâti : nouvelles constructions d'écoles et centres de loisirs (matériaux biosourcés, toitures végétalisées, performances énergétiques à minima Passivhaus, plantations d'essences locales et arbres fruitiers...), nouvelle halle de marché en bois.

Concernant plus particulièrement le PLU, de nouveaux dispositifs ont été mis en place :

- mise en place de cœurs d'îlot de taille suffisante en fond de parcelle pour maintenir des espaces continus de respiration jouant un rôle de réduction d'îlot de chaleur mais aussi de création de continuums écologiques ;

- renforcement des règles d'espaces verts, de deux façons. D'une part en changeant la définition d'espace de pleine terre. Cette dernière ne se limite plus à de la terre sur 1m de profondeur et doit être vierge de toute construction en sous-sol. D'autre part, en augmentant le pourcentage d'espaces verts par parcelle par le biais de la définition d'un pourcentage d'espaces verts complémentaires qui favorise la création de toitures végétalisées, murs végétalisés ;
- protection des arbres remarquables visibles depuis le domaine public (inventaire réalisé par Urban'Eco), renforcement des alignements d'arbres et création d'emplacements réservés pour conforter les espaces verts d'accompagnement de voirie ;
- protection des squares publics ou ouverts au public avec obligation de maintenir le caractère végétal des sites.

Depuis novembre 2012, dans le cadre de son Agenda21, la collectivité a mis en place un conseil local du développement durable, composé de deux collèges représentant une quarantaine de personnes : un collège composé de cinq élus



Note de synthèse 2017 – ROSNY-SOUS-BOIS

mandatés pour six ans, et un second collège composé d'habitants, de personnalités et d'acteurs du territoire. Ce conseil mène les réflexions à propos de l'Agenda21 et à propos de la politique « développement durable » de la ville.

Historiquement, le premier projet réfléchi en terme de développement durable et de biodiversité a été

la réfection des façades de l'école Jean Mermoz. La volonté de ce projet a été de travailler avec le vivant, et de rendre la grande façade sud existante bioclimatique, en se servant de la chaleur reçue via le soleil, et en plantant des végétaux afin de réguler la température.



Note de synthèse 2017 – ROSNY-SOUS-BOIS

Action présentée dans le chapitre « Aménagement du territoire : démarches de planification en faveur de la biodiversité » et en lien avec le thème 2017 « Aménager, rénover et bâtir en faveur de la biodiversité » :

Prise en compte de la trame verte et de la biodiversité dans le futur écoquartier Coteaux Beauclair

Extrait du dossier fourni par la collectivité :

« L'écoquartier Coteaux Beauclair prévoit la réalisation d'environ 1300 logements, soit l'arrivée à terme de 3000 nouveaux habitants dont l'installation sera encouragée par la création d'équipements pour l'enfance et la petite enfance, une offre commerciale ainsi que l'éclosion d'un quartier construit pour être agréable à vivre (circulations apaisées, espaces de nature et de détente).

Un équilibre est recherché entre densité bâtie et densité végétale pour offrir aux habitants un cadre de vie agréable, au sein d'un quartier bénéficiant de sa propre identité. Le grand paysage est au cœur du projet par la préservation de cône de vue depuis le plateau.

Prenant en compte les nouvelles exigences de proximité avec la nature, qui se doit d'être facilement accessible et appropriable par les modes de liaisons douces et favorables à la promenade et aux rencontres, le projet s'appuie sur la complémentarité et l'harmonie entre espaces publics et espaces privés. Le végétal doit tenir une place importante dans ce quartier pour assurer le lien entre le plateau et la plaine, entre les grands espaces paysagers que sont le parc des Guillaumes et les jardins de la Boissière, tant dans les espaces publics que privés.

Aussi, une attention particulière a également été portée à l'intégration de la biodiversité au sein des parcelles (espaces verts et bâti), notamment dans le cahier des charges de cessions des terrains. Au niveau de la trame verte publique : création d'espaces publics végétalisés de dimensions conséquentes. Ces espaces verts seront peu morcelés, permettant d'apporter des réponses intégrées aux enjeux d'écologie et de biodiversité, de régulation thermique et de qualité de circulations douces et d'usages quotidiens. Les secteurs ciblés pour la mise en place de ces espaces verts :

1 / corridor écologique au-dessus de la boucle de la Ruelle Boissière;

2 / coulée verte;

3 / square ;

4 / place de quartier plantée ;

Au niveau de la trame verte privée :

5 / parc habité : forme urbaine de types « plots » disposés dans un espace vert généreux présentant de fortes continuités plantées et des arbres de haute tige;

6 / cœurs d'îlots associés pour un espace planté partagé qui permettent aussi de générer des vues traversantes.

Ainsi, les prescriptions environnementales du projet imposent la végétalisation de 100% des toitures basses, de tendre vers 25% de pleine terre à l'échelle de la ZAC et 15% minimum par lot à l'exception des lots comprenant plus de 2500 m² de plancher commercial. Pour le parc habité, 50% d'espaces verts au sol sont imposés dont 2/3 de pleine terre.

Sont également imposés des habitats en faveur de la faune :

- au moins un nichoir ou autres aménagements en faveur de la faune, par groupes taxonomiques (oiseaux, insectes, chauve-souris) pour 100 m² d'espace végétalisé. Les nichoirs devront être intégrés au bâti (façades, toitures) ou aux aménagements paysagers et correctement implantés ;

- toitures végétalisées semi-intensives ou intensives (avec 10 espèces minimum) avec des substrats peu artificiels.

La gestion des eaux pluviales par noues, jardins de pluie et fossés sur les espaces publics et privés, chaque fois que possible, est en cohérence avec le renforcement de la biodiversité et structure les espaces.



Note de synthèse 2017 – ROSNY-SOUS-BOIS

La densité végétale, tout comme la gestion écologique de l'eau, au service des habitants par la constitution d'un paysage naturel, participe par ailleurs à la réduction des îlots de chaleur. L'augmentation des espaces de pleine terre a pour but l'amélioration de la qualité des sols et des espèces qui y sont présentes, meilleur fonctionnement écologique des milieux (arbres...).

La diversification des espèces végétales, strates (herbacée, arbustive, arborée) et milieux permet la possibilité d'installation d'un nombre supérieur d'espèces

De plus, l'adaptation de l'éclairage des espaces verts a été réfléchi afin de permettre la réduction de l'impact sur la faune (éclairages de mise en valeur des végétaux proscrits). »

Complément des évaluateurs :

Avant le lancement des travaux, un large plan de concertation a été mis en place. Cette phase de concertation a eu pour but de mobiliser les habitants, les acteurs économiques, les acteurs institutionnels ainsi que les enfants et les jeunes. Plusieurs ateliers ont été réalisés, ainsi que quelques micros-trottoirs et ballades urbaines, et la communication a été importante notamment via des articles et des expositions présentant l'avancement du projet. Le diagnostic écologique (qui ne comprend pas d'étude de sol) a été réalisé par le bureau d'études Urban'Eco. Ce diagnostic a mis en exergue la présence de faucons crécerelles et de mantres religieuses. Le site sera suivi tous les deux ans par une association naturaliste locale. Ce quartier s'inscrit dans un projet de coulée verte, faisant la jonction avec le parc des Guillaumes de Noisy-le-Sec. La collectivité a la volonté de mettre en place un cheminement doux afin de se déplacer au sein de ce quartier. Ce site présente actuellement un fort enjeu de construction, car de nombreuses parcelles servent à l'heure actuelle de décharge.

Le cahier de prescriptions environnementales générales liste un certain nombre d'actions favorables à la biodiversité :

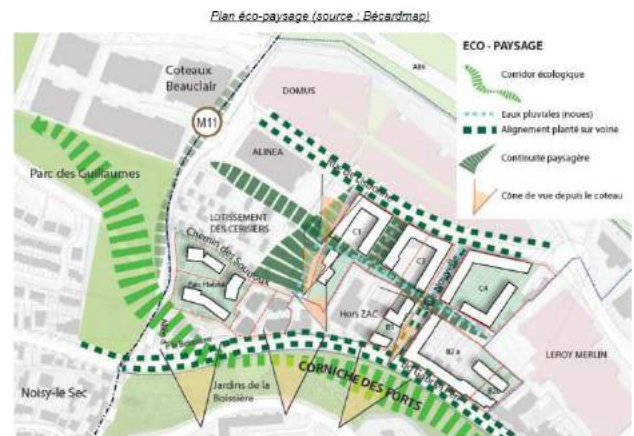


Fig. 1 / Plan éco-paysage de l'écoquartier Coteaux Beauclair. ©VilleDeRosnySousBois

- obligation de planter un minimum de 70% d'espèces autochtones (liste fournie en annexe du cahier) ;
- obligation de mettre en place des ouvertures tous les dix mètres au niveau du sol pour les clôtures (pas de clôtures pour les espaces publics), ouvertures ayant une dimension minimale de vingt sur vingt centimètres ;
- obligation d'utiliser au moins deux matériaux bio-sourcés ;
- interdiction d'utiliser du bois exotique et obligation d'utiliser 100% de bois certifié FSC et/ou PEFC.

[Consulter le projet d'écoquartier Coteaux Beauclair](#)



Fig. 2 / Site du futur Ecoquartier Coteaux-Beauclair ©MarcBarra



Note de synthèse 2017 – ROSNY-SOUS-BOIS

Action présentée dans le chapitre « Biodiversité locale : gestion et suivi » et en lien avec le thème 2017 « Aménager, rénover et bâtir en faveur de la biodiversité » :

La construction de l'école des Boutours 2 suivant un concept écosystémique global

Extrait du dossier fourni par la collectivité :

« Pour satisfaire aux besoins des futurs habitants d'un quartier qui reçoit la ZAC de la Mare Huguët sur ses franges et accueillir les enfants des environs dans de bonnes conditions, dans une halle des marchés datant des années 2000, dont seront conservées l'infrastructure et la structure, une nouvelle école maternelle de 9 classes, ainsi que l'ensemble de ses équipements annexes (office, réfectoire, logement de gardien etc.) seront aménagés. Par sa connexion avec l'école contiguë (actuellement maternelle qui sera transformée en école élémentaire), le site formera un groupe scolaire.

La réalisation du groupe scolaire permet de créer un lien physique et social entre la ZAC et la partie plus ancienne de cette partie sud de la ville. Cette opération favorisant le contact entre les nouveaux habitants et ceux déjà présents dans le quartier participe au renforcement sociologique physique et symbolique du quartier des Boutours de Rosny-Sous-Bois.

Ce projet, mené en interne par une équipe d'architectes et d'ingénieurs, s'est donné pour objectif de dépasser le champ du développement durable : aller encore plus loin en tentant de doter l'architecture d'une capacité à ne détruire en aucune façon le peu de ressources qui nous restent à partager sur terre. Mieux, même, de faire de l'architecture un socle régénérateur de notre écosystème.

La future école sera dotée notamment :

- d'une ventilation naturelle contrôlée à haute performance énergétique, qui diffère de la ventilation classique (ventilation naturelle « incontrôlée » ou ventilation mécanique contrôlée) et qui a pour but, par la seule forme du bâtiment, de diminuer la part des éléments techniques peu résilients, coûteux et difficiles à entretenir ;

- d'une architecture économique en matières, en machines, en impact environnemental et financier. Cet objectif a conduit à revisiter le système multimillénaire des tours à vent s'exonérant ainsi de toute destruction et ouvrant au travers notamment d'échangeurs double flux une voie innovante et prometteuse pour la ventilation des bâtiments ;

- d'une rénovation bioclimatique tendant vers le passif. Les façades intérieures sont largement ouvertes afin de permettre une grande capacité d'éclairage naturel et sont travaillées de manière bioclimatique. Les végétaux participent également au bio-climatisme du bâtiment ;

- de l'utilisation de matériaux bio-sourcés (bois, paille, terre), ayant pour but de donner à ce bâtiment une faible empreinte carbone (faible émission de gaz à effet de serre et faible utilisation du pétrole) ainsi que de s'attacher à une des nouvelles orientations données par le Code des Marchés Publics (utilisation directe des produits de l'agriculture). Dans un cadre de qualité architecturale et écologique les menuiseries et les fermetures sont en bois. La toiture s'attache à poursuivre la recherche d'éléments de construction biosourcés en intégrant des bardeaux de bois ;

- de la compensation de l'énergie consommée lors de la construction et de l'utilisation du bâtiment ;

- de la compensation des matériaux biosourcés consommés ;

- de la recherche de mise en œuvre de technologies de très basse complexité ;

- de la poursuite de la démarche participative dans le processus de la construction publique : des chantiers participatifs de construction de briques en terre crue pour certains murs du préau et des salles des dortoirs ont été mis en œuvre. Plus de 4000 briques ont ainsi été réalisées ;



Note de synthèse 2017 – ROSNY-SOUS-BOIS

- de l'amplification de la formation in situ afin que ces nouveaux savoir-faire demeurent sur le territoire (formation enduit terre) ;
- de l'utilisation de matériaux locaux sains pour le biotope et la santé des enfants. Tous les isolants de la toiture et cloisons sont issus de matériaux recyclés (jeans... ;
- du développement de la biodiversité, d'une architecture « pédagogique », de la réutilisation des déchets.

La conservation de la halle permet par une intervention peu destructive de conserver au maximum les arbres présents. Ces arbres et ceux nouvellement plantés (huit arbres fruitiers seront plantés dans la cour) créent un site verticalement très planté qui rejoint une horizontale fleurie du fait des toitures terrasses (cultivées de petits fruits vivaces et végétalisées d'une prairie fleurie), permettant de former un écran végétal pour l'installation de nouvelles espèces et au final de fortement végétaliser un site actuellement très minéral.

La forte présence végétale mise en place dans la cour, sur le parvis, dans le passage piéton et sur les toitures terrasses permettront de minimiser l'effet d'îlot de chaleur urbain en même temps qu'elle apportera un agrément visuel et sensible.

La proximité de la gare RER et la rénovation de la voie Victor Hugo permettra un accès à pied

Complément des évaluateurs :

Basée sur la technique dite Nebraska, avec une structure porteuse constituée uniquement de bottes de paille enduite. La paille utilisée est issue d'une culture céréalière certifiée agriculture biologique située en Seine-et-Marne. Cette construction innovante d'une école, lieu où les normes de construction sont les plus sévères, a pour objectif de démontrer la répétabilité des techniques utilisées. Ce chantier est un chantier d'insertion par le travail pour les ouvriers.

individuel ou collectif renforçant l'aspect accueillant et peu circulant du quartier. Une large place est faite au parking de vélos et poussettes sur le parvis commun à l'élémentaire et à la maternelle. L'encouragement des déplacements doux a pour but de diminuer la pollution atmosphérique et par là les nuisances sur la biodiversité.

Les fondations sont sur pieux vissés amovibles qui minimisent les impacts sur le sol.

Un jardin pédagogique pour les enfants permettra une reconnexion à la nature, au goût, à la nourriture saine, et formera un élément supplémentaire de valorisation de la biodiversité urbaine.»



Fig. 3 / Cour de l'école maternelle avec jardin potager. ©VilleDeRosnySousBois



Fig. 4 / Bottes de paille porteuses utilisées pour la construction de l'école des Boutours ©MarcBarra



Note de synthèse 2017 – ROSNY-SOUS-BOIS

Pour la portance du toit, la paille a été pré-compressée. Ce toit est chargé de substrat, et sera végétalisé. Contrairement à l'école maternelle des Boutours, la toiture sera dédiée à la biodiversité, la partie potager et jardin se faisant dans la cour d'école sur des bottes de paille. La terre utilisée provient de la briqueterie de la Lonne située à soixante kilomètres, affirmant la volonté de se fournir en matériaux locaux. Des pieux vissés sont utilisés pour la construction (300 technopieux), et seront protégés selon deux techniques : la galvanisation ainsi que le traitement anticorrosion, nécessitant un courant électrique pendant 70 ans, qui sera produit grâce à des panneaux solaires. La paille utilisée servira également d'isolant naturel, une couche d'isolant sera toute fois rajouté : il s'agit de jeans recyclés.



Fig. 5 / Isolation grâce à des jeans recyclés. ©MarcBarra

Le chauffage sera produit grâce à un poêle de masse bois-buche, et a pour vocation d'être un chauffage d'appoint. En effet, se calquant sur le modèle japonais, un gilet en laine biologique française,

tricoté par les membres du restaurant associatif, sera offert aux enfants. Ainsi, au lieu d'augmenter le chauffage, les enfants devront se couvrir.



Fig. 6 / Gilet en laine de mouton fourni aux enfants de l'école ©MarcBarra

Enfin, la collectivité a décidé de compenser (volontairement) l'impact de la construction de l'école des Boutours 1 et 2 sur les ressources disponibles pour les prochaines générations. Pour se faire, la commune investit dans la plantation d'arbres et dans le développement de l'agroforesterie de demain, en participant au projet de régénération écosystémique expérimentée au cœur des jardins de la Grange (projet de parc agroforestier et de micro-ferme coopérative).

[Lire un article dédié à la construction de l'école des Boutours 2](#)

[Lire un article dédié au groupe scolaire des Boutours](#)



Note de synthèse 2017 – ROSNY-SOUS-BOIS

Action 3, présentée dans le chapitre « Biodiversité et citoyenneté » et en lien avec le thème 2017 « Aménager, rénover et bâtir en faveur de la biodiversité » :

Accompagnement à l'éducation à l'environnement au sein de l'éco-école maternelle des Boutours

Extrait du dossier fourni par la collectivité :

« L'éco-école des Boutours accueille huit classes maternelles et a été inaugurée en septembre 2014. Labellisée Refuge LPO, un programme d'éducation à l'environnement a été mis en place pour les élèves lié aux spécificités environnementales du bâti (partie biodiversité) et notamment de sa toiture végétalisée (partie jardinage), avec la mise en place d'un partenariat annuel avec la LPO concernant la sensibilisation à la biodiversité pour les enfants. De plus, lors de la construction de l'école, une participation des enfants et des habitants a été mise en place (discussion autour du projet, fabrication des briques, etc.).

Depuis septembre 2014, trois séances sur l'année scolaire sont organisées pour chacune des classes.

Exemples de séances pour l'année 2015-2016 :

- animation "Comment aider les oiseaux en hiver ?" (fabrication de mangeoires et boules de graisses) disposées dans la cour de l'école) ;
- animation "classification (jeu oiseau/pas oiseau), chaîne alimentaire et jeu des jumelles" ;
- animation "Belles jumelles et grand voyage !" pour expliquer la migration ;
- animation : "La saison des amours et les chants !" pour expliquer la reproduction. Remise d'un badge du petit ornithologue en fin d'année.

Séances pour l'année 2016 - 2017 :

- qu'est-ce qu'un insecte ? (Apprendre à confectionner des gîtes à insectes (fagots de bambous) ;
- fabriquer un aspirateur à insectes ;
- fabriquer un hôtel à insectes en forme de hibou) ;
- animation sur les chauves-souris (fabrication d'un gîte par classe, installé dans la cour de l'école).

De plus, un partenariat annuel avec l'association Vergers Urbains pour la sensibilisation au jardinage naturel (en particulier sur la toiture de l'école) est

réalisé avec la mise en place de plantations participatives d'arbres fruitiers dans la cour en novembre 2014 avec les enfants en semaine et avec les parents le week-end.

Depuis septembre 2014, trois séances sur l'année scolaire sont organisées pour chacune des classes.

Exemple de séance pour l'année 2015-2016 : culture de milpa sur la toiture (semis de maïs, courges et haricots).

Exemples de séances pour l'année 2016 - 2017 :

- explications sur ce qu'est une graine, récolte de graines sur la toiture terrasse et fabrication de sachets pour les conserver (novembre) ;
- mise en route d'un lombricomposteur pédagogique et alimentation d'une buse avec lombrics ;
- semis des graines en classe (mars) ;
- plantation sur la toiture terrasse (juin) ;

Les résultats sur la biodiversité sont observables pour les oiseaux : ceux-ci fréquentent les mangeoires où sont disposées les boules de graisse. Les enfants ont des jumelles en classe qui leur permet de les observer à travers les vitres de leur salle de classe qui donnent sur les mangeoires.

Un couple de canards colvert s'est installé dans la mare de l'école en juin 2016, une séance spécifique a donc été programmée pour expliquer aux enseignants et enfants ce qu'il fallait.

Concernant les plantations sur la toiture, celles-ci favorisent les insectes pollinisateurs qui y sont nombreux (abeilles, bourdons, etc.) ce qui permet d'expliquer aux enfants leur rôle et qu'il ne faut pas en avoir peur). Les oiseaux se nourrissent également des insectes attirés et fruits plantés et sont fréquents sur la toiture terrasse.

Enfin les buses installées en terrasse dans la toiture végétalisée montrent un accroissement des vers de terre et autres invertébrés. »



Note de synthèse 2017 – ROSNY-SOUS-BOIS



Fig. 7 / Fabrication d'un hôtel à insectes pour son installation sur la toiture terrasse.
©VilleDeRosnySousBois

Autres actions en lien avec le thème « Aménager, rénover et bâtir en favorisant la biodiversité »

Construction du centre de loisirs Félix Eboué

Ce bâtiment, en cours de construction, a été réfléchi selon le même principe que les deux écoles des Boutures. Il a pour vocation d'accueillir 180 élèves élémentaires à partir de juillet 2019. L'emplacement a été choisi afin de limiter au maximum la coupe d'arbres, les arbres coupés ont été réutilisés pour la construction d'une cabane à vélo. Comme l'école des Boutures 2, les fondations sont en paille porteuse. Le chantier se veut également participatif, puisque les briques et la cabane à vélo ont été construites par les habitants. Plusieurs aménagements sont prévus :

- capteurs solaires pour une production de chaleur et d'électricité ;
- émergence de ventilation naturelle maximisant le tirage thermique et par les vents ;
- réserve de biodiversité sur la toiture-terrasse, ayant une vocation pédagogique et alimentaire ;
- potager sur bottes de paille ;

Végétalisation des pieds d'arbre

Une rue a fait l'objet de végétalisation des pieds d'arbre, afin de montrer la faisabilité d'un tel processus aux citoyens. La commune est en cours

- création d'une mare ;
- exposition nord-sud du bâtiment (gestion optimum des apports solaires au sud via des brises-soleil et des arbres à feuilles caduques) ;
- prise d'air pour la ventilation naturelle avec batterie de pré-chauffage et récupération de chaleur
- utilisation de pieux vissés minimisant l'impact des fondations démontables.

Il est prévu de bâtir un programme d'éducation à l'environnement pour les élèves lié aux spécificités environnementales du bâti et notamment de ses espaces verts au sol et de sa toiture végétalisée, en partenariat avec la LPO. Trois séances par groupe sont prévues dès juillet 2019. Comme pour l'école des Boutures 1, ce site sera labellisé Refuge LPO et un partenariat avec l'association Vergers urbains sera mis en place pour la sensibilisation au jardinage naturel.

d'attente de demandes émanant de citoyens pour lancer d'autres végétalisations.



Note de synthèse 2017 – ROSNY-SOUS-BOIS

Construction de l'éco-maternelle des Boutours

L'école maternelle des Boutours, ouverte en 2014, a été réfléchi afin de diminuer au maximum l'impact de sa construction sur l'environnement et la biodiversité.

Elle est composée d'une structure bois avec un remplissage paille. Les matériaux utilisés sont biosourcés. La ventilation est naturelle et semi-naturelle (système de puit canadien) avec façades bioclimatiques. C'est un bâtiment passif visant le label allemand de performance énergétique Passivhaus (moins de 15 kWh/m² de consommation de chaleur). Le sol intérieur est composé de linoléum en huile de lin et est nettoyé uniquement à l'eau, le plafond est en bois compressé. La collectivité a réfléchi cet aménagement jusque dans les peintures utilisées, se fournissant chez un ancien peintre localisé à Reims qui fabrique des peintures 100% naturelles à base d'huile de colza issue de l'agriculture biologique. La cour a été reprofilée afin de permettre la gestion des eaux pluviales sur le site.



Fig. 8 /Vue depuis la cour intérieure de l'école maternelle des Boutours. ©MarcBarra

Plusieurs aménagements ont été réalisés :

- une toiture végétalisée cultivable, de 30 à 40 cm, est présente avec une vocation pédagogique et alimentaire ;
- lombricomposteurs, composteurs, hôtels à insectes et nichoirs à chiroptères ;
- des citernes pour la récupération d'eau de pluie sont présentes en toiture ainsi que des points d'accès à l'eau ;
- des arbres fruitiers ont été plantés de manière participative dans la cour (parents /enfants) ;
- une mare est également présente et accueille ponctuellement depuis deux ans un couple de canards colvert. Cette mare est oxygénée grâce à la présence de panneaux solaires, éloignant également les moustiques.



Note de synthèse 2017 – ROSNY-SOUS-BOIS



Fig. 9 / Lombricomposteur aménagé sur la toiture
©MarcBarra



Fig. 10/ Une partie de la toiture végétalisée de l'école des Boutours. ©MarieWagner

Autres actions sans lien avec le thème « Aménager, rénover et bâtir en favorisant la biodiversité »

Objectif zéro pesticide : état des pratiques de la collectivité

La commune n'utilise plus de produit phytosanitaire sauf sur quelques espaces à contraintes, à savoir deux terrains de sport : le stade Letessier et le stade Girodet. Pour le premier, sont utilisés du Sunstone, désherbant total à base de glyphosate, à raison d'un à deux passages par an (5 litres par hectare, 14 000m² de surfaces traitées), ainsi que du Scanner, herbicide sélectif, à raison de deux fois par an (4 litres par hectare, 7220 m² de terrains traités).

Pour le stade Girodet, le désherbant Sunstone est utilisé tous les six mois (2 passages à l'année, 30 litres par an), et l'herbicide Scanner est utilisé une fois par an (4 litres par an). Leur démarche a été formalisée par un plan de désherbage ainsi que par un plan de gestion différenciée.

La ferme pédagogique

Cette ferme, basée sur le modèle allemand, a pour vocation de sensibiliser les enfants à la nature et la biodiversité. Pour se faire, des formations sont dispensées gratuitement aux élèves des écoles et des centres de loisir de Rosny-sous-Bois. Les races présentes sur le site sont diversifiées, mais la ferme n'a pas vocation à être un réservoir de races anciennes. Les animaux sont nourris avec des aliments issus de l'agriculture biologique.

De plus, un verger avec des arbres fruitiers locaux est présent.



Note de synthèse 2017 – ROSNY-SOUS-BOIS



Fig. 11 / Verger composé d'essences fruitières locales à la ferme pédagogique. ©MarcBarra



Fig. 12 / Mare aménagée à la ferme pédagogique. ©MarcBarra

Un projet est actuellement en cours d'ouvrir une maison de la nature au niveau du plateau d'Avron (16 hectares), en ré-ouvrant le milieu et en poursuivant le réseau de mares présent.



Note de synthèse 2017 – ROSNY-SOUS-BOIS

Evaluateurs : Marc Barra, écologue, Natureparif & AFIE – Lounes Dupeux, consultant en Développement durable, Bureau de l'Aménagement Opérationnel Durable (AD4) - Julie Larcher, chargée d'étude environnement et aménagement, CEREMA – Flavie Mayrand, chargée de suivi expérimental et attachée d'enseignement et de recherche, TOPAGER & MNHN, Marie Wagner, élève ingénieure écologue, UPMC

Date de la visite de terrain : 22 juin 2017
